
SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

60, rue des Frères-Flavien - 75976 Paris cedex 20

Comptes Combinés 2020

Table des matières

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Actif	4
I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Passif	5
II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020	7
III - Annexe aux comptes combinés de l'exercice clos 31 décembre 2020	9
Présentation de la Fondation	9
Faits Majeurs de l'exercice	11
Principes, règles et méthodes comptables	12
Commentaires sur les postes de l'actif	15
Commentaires sur les postes de passif	20
Commentaires sur le compte de résultat	39
IV – Informations spécifiques – CROD - CER	35
Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)	35
Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD	41
Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources	42
V- Engagements hors bilan et informations complémentaires	49
VI - Rapport du Commissaire aux Comptes	52

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Actif

Bilan Actif	Exercice 2020 (Selon ANC2018-06/2019-04)			Exercice 2019 Selon CRC 1999-01
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au	Net au
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	540 777	513 080	27 697	32 216
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 654 739	1 394 654	260 084	326 387
Droit au bail				
Fonds statutaires				
Autres immobilisations incorporelles	63 830	8 274	55 556	
Autres immobilisations incorporelles en cours	187 994		187 994	541 393
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 728 867	1 781 051	39 947 817	38 280 594
Constructions	268 747 386	112 508 124	156 239 261	151 118 440
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 599 345	8 129 270	3 470 075	2 721 980
Autres immobilisations corporelles	23 549 769	17 352 929	6 196 839	6 314 963
Immobilisations corporelles en cours	6 224 855		6 224 855	20 331 279
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 374 042		3 374 042	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées aux participations	29 816		29 816	27 316
Autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille	482 340		482 340	480 320
Autres titres immobilisés prêts	188 941		188 941	182 490
Autres participations	1 010 025	10 000	1 000 025	824 987
Total I	359 382 725	141 697 383	217 685 342	221 182 365
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en cours	49 492		49 492	55 790
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	292 151		292 151	168 152
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	11 058 198	672 143	10 386 056	14 170 502
Créances reçues par legs ou donations	3 578 257		3 578 257	
Autres créances	17 544 072	374 963	17 169 109	9 770 139
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	10 176 586		10 176 586	9 481 648
Disponibilités	65 569 729		65 569 729	61 147 133
Charges constatés d'avance	766 389		766 389	667 718
Total II	109 034 875	1 047 106	107 987 769	95 461 082
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	468 417 600	142 744 489	325 673 111	316 643 447
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Passif

Bilan Passif	ANC 2018-06/2019-04	Selon CRC 1999-01
	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		103 881 714
Fonds propres sans droit de reprise	105 492 239	
Dotation statutaire	97 120 000	
Fonds propres complémentaires	8 372 239	
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		16 217 917
Apport Legs et Donations		26 848
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables		1 592 617
Réserves réglementées		22 689 628
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		- 8 091 176
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	34 700 926	13 130 944
Réserves	24 143 692	
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	24 143 692	
Autres réserves	10 557 235	
Report à nouveau	13 134 135	13 489 049
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 3 395 063	
Excédent ou déficit de l'exercice	6 098 492	4 954 486
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 565 037	2 600 654
Situation nette (sous-total)	159 425 792	151 674 110
Intérêts des minoritaires	3 600 652	3 615 377
Subventions d'investissement	22 118 352	24 646 797
Provisions réglementées	6 240 168	13 557 006
Total I	191 384 964	193 493 290
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 798 068	
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	10 425 447	
Fonds dédiés à l'investissement	7 115 066	
Total II	24 338 581	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 460 804	1 477 413
Provisions pour charges	893 885	2 463 630
Total III	2 354 689	3 941 043
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés		9 862 934
TOTAL IV		9 862 934
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69 199 253	73 485 725
Emprunts et dettes financières diverses	2 131 935	1 373 408
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 550 414	10 617 547
Dettes des legs ou donations	152 378	
Dettes fiscales et sociales	20 594 084	16 272 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 480 071	
Autres dettes	1 781 797	4 084 122
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 704 944	3 512 564
Total IV	107 594 875	109 346 180
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	325 673 111	316 643 447
(1) Dont à plus d'un an (a)	64 025 114	
Dont à moins d'un an (a)	41 613 601	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice du 01/01 au 31/12 ANC 2018-06/2019-04	Exercice du 01/01 au 31/12 Selon CRC 1999-01
Cotisations		
Ventes de biens et de services	10 967 175	11 327 413
Ventes de biens	575 949	806 234
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	10 391 226	10 521 180
Autres produits		
Produits stockée et destockage de production	855	2 034
Production immobilisée	129 000	61 000
Produits de tiers financeurs	158 963 841	150 804 050
Concours publics et subventions d'exploitation	158 963 841	150 804 050
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	115 601 037	111 686 179
<i>Dont subventions d'exploitation et participations</i>	43 362 804	39 117 871
Dons et Legs		13 601 278
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	9 000	
Ressources liées à la générosité du public	17 341 767	
Dons manuels	10 632 852	
Mécénats	1 258 244	
Legs, donations et assurances-vie	5 450 671	
Contributions financières	94 493	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	6 245 737	1 429 620
Utilisation des fonds dédiés	5 393 447	
Autres produits	929 873	716 870
Total I	200 075 187	177 942 266
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et Autres approvisionnements	264 985	571 809
Variation des stocks	5 668	1 179
Achats non stockés de matières et fournitures		12 771 154
Autres achats et charges externes	64 878 885	45 542 555
Aides financières	3 545 031	
Impôts, taxes sur rémunérations	8 091 741	7 098 848
Autres impôts et taxes	1 050 973	1 018 083
Salaires et traitements	68 160 108	64 056 708
Charges sociales	25 045 779	24 240 660
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 930 182	9 806 273
Dotations aux provisions	718 398	2 923 510
Reports en fonds dédiés	6 165 471	
Autres charges	3 066 571	
Autres charges de gestion courante		4 062 265
Total II	194 923 790	172 093 044
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 151 397	5 849 223

PRODUITS D'EXPLOITATION- SUITE	Exercice du 01/01 au 31/12 ANC 2018-06/2019-04	Exercice du 01/01 au 31/12 Selon CRC 1999-01
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	25	
Autres intérêts et produits assimilés	202 731	309 547
Différences positives de change	10	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	726 634	3 847 645
Total III	929 400	4 157 192
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 294 980	1 324 093
Différences négatives de change	88	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 466	
Total IV	1 299 534	1 324 093
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-370 135	2 833 099
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	4 781 263	8 682 322
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	93 652	351 870
Sur opérations en capital	1 726 478	2 580 600
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 332 126	2 302 776
Total V	4 152 256	5 235 246
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	65 914	91 515
Sur opérations en capital	148 300	557 657
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 525 538	3 743 385
Total VI	2 739 752	4 392 557
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 412 504	842 689
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		430 383
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		-4 899 184
Total des produits (I+III+V+IX)	205 156 844	187 765 087
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	198 963 077	182 708 878
EXCEDENT OU DEFICIT	6 193 767	5 056 210
<i>Résultat Groupe Fondation de l'Armée du Salut</i>	<i>6 098 492</i>	<i>4 954 486</i>
<i>-Dont Résultat sous Gestion Propre</i>	<i>3 783 748</i>	<i>2 441 037</i>
<i>-Dont excédent ou déficit des activités "Agréées"</i>	<i>1 565 037</i>	<i>2 600 654</i>
<i>-Dont excédent ou déficit des activités sous "Tiers"</i>	<i>749 708</i>	<i>-87 205</i>
<i>Résultat des Minoritaires</i>	<i>95 275</i>	<i>101 724</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	5 436 438	0
Prestations en nature	102 918	0
Bénévolat	331 983	0
TOTAL	5 871 338	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	4 764 785	0
Mises à disposition gratuite de biens	667 967	0
Prestations en nature	106 605	0
Personnel bénévole	331 983	0
TOTAL	5 871 338	0

III - Annexe aux comptes combinés de l'exercice clos 31 décembre 2020

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Daniel Naud.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

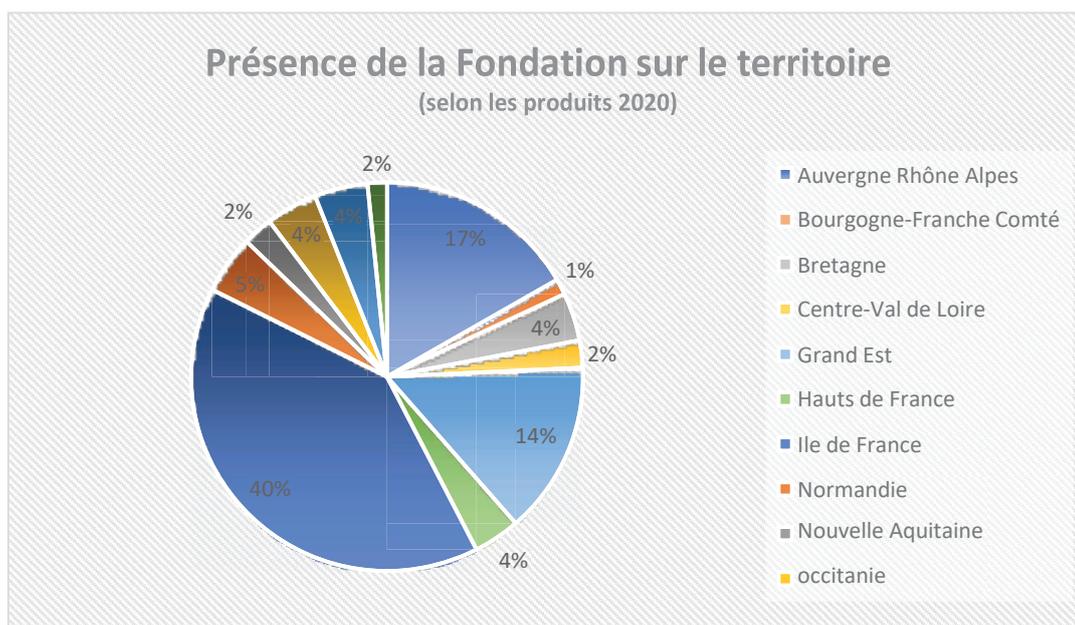
La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Les principales zones d'implantation géographiques de la Fondation sur l'Hexagone sont :



Périmètre des comptes combinés

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "Groupe Fondation de l'Armée du Salut" :

- SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- SCI L'Entente (% de contrôle et % d'intérêt : 99,67 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ; entrée dans le périmètre de la combinaison en 2019 (voir Note 2 – immobilisations corporelles)
- Association Travail et Partage : association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers ;
- La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20ème, 60 rue des Frères Flavien.

La SCI Le Plateau (% de contrôle et % d'intérêt : 7,9 %), n'a pas été intégrée dans le périmètre de combinaison du fait de l'impact financier considéré comme négligeable. Les titres de la SCI Le Plateau sont comptabilisés parmi les "Titres de participation".

Présentation de l'association Travail et Partage

L'Association Travail et Partage est un dispositif faisant partie de l'économie Sociale et Solidaire , plus particulièrement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créé en 1983 par l'Armée du Salut, l'Association intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (Art L- du Code de l'action sociale et des familles) Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité ; production économique et accompagnement des salariés en insertion

Présentation de la SCI Paris Lilas

La SCI Paris LILAS est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménager l'ensemble immobilier, 60 rue des Frères Flaviens à Paris 20ième, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985. Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI PARIS Les LILAS est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20%.

Présentation de la SCI L'ENTENTE

La SCI l'Entente détient un immeuble au 23 rue Wimpeling à Strasbourg.

La SCI L'Entente a été acquise le 20 mars 2019 par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 299 parts sociales et par la Congrégation de l'Armée du salut à hauteur d'une part sociale. Son acquisition entre dans le cadre du projet de délocalisation des activités du Foyer du jeune Homme (Foyer d'Action Educative).

Capacité d'accueil

Celles-ci correspondent aux capacités autorisées par les autorités de contrôles et de tarification.

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	31.12.2020
--	-------------------

Secteur Inclusion	7 859
Accueil de jour	339
Soin	134
CHRS et autres hébergements pérennes	2 800
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	3 012
Résidence sociale et pension de famille	885
Atelier d'insertion	401
Autres mesures d'accompagnement	288
Secteur Handicap - Dépendance - Soins	1 281
EHPAD	801
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	113
FAM	220
Maison d'accueil spécialisée	49
SSR	28
Accueil de jour et hébergement temporaire	70
Secteur Jeunesse	747
Maison d'enfants à caractère social	83
Foyer d'action éducative	83
ITEP	83
Centre maternel	77
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	421

Total	9 887
--------------	--------------

Périmètre de la Fondation

Le périmètre des comptes annuels s'articule autour :

- La Fondation de l'Armée du Salut (le siège), organisme gestionnaire et,
- 51 établissements et services répartis sur la France en 3 secteurs d'activités :

Secteur Inclusion

- Belfort : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Chambon-sur-Lignon "Les ACI du Chambon" : chantiers d'insertion - ACI -
- Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour - CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Metz "Le Passage" et "l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Monnetier-Mornex "Les Hutins" : pension de famille
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Léon Jouhaux" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion - ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -

- Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale
- Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social
- Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion - ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Maromme "Résidence Charles Péan" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye "La maison Verte" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Ris-Orangis "L'Oasis" : centre d'accueil pour demandeurs d'asile - CADA -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance - Jeunesse

- Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres et de vacances
- Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement - CLSH -
- Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative - FAE -
- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel
- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social - MECS -
- Strasbourg "Le Foyer du Jeune Homme" : foyer d'action éducative - FAE -

Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Artenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement et service d'aide par le travail - ESAT -
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé - FAM -
- Monnetier-Mornex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé - FAM -
- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé - MAS -
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP -
- Nantes "Maison de retraite Protestante" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP -
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation - SSR -
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - et foyer d'accueil médicalisé - FAM -
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -

Le périmètre des comptes annuels intègre 51 établissements secondaires, comme en 2019, représentant 261 établissements et services, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

Secteur Inclusion : 28 établissements,
 Secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,
 Secteur Handicap – Dépendance - Soins : 16 établissements

Effectifs au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, la Fondation compte parmi ses effectifs 2 369 salariés hors contrats de remplacement et contrats d'insertion, soit 2 221 E.T.P. (Equivalent Temps Plein) (contre 2 309 salariés, soit 2 113 E.T.P. constatés au 31 décembre 2019).

Faits Majeurs de l'exercice

1-1-Modification du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice

Le périmètre de la Fondation n'a pas évolué au cours de l'année 2020.

1-2-Faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice 1.2.1- Crise sanitaire liée au COVID19

Au sein de la Fondation, l'impact COVID19 sur la masse salariale a été de 2 309 566 € se décomposant de la manière suivante :

- Prime COVID 19 : 1 667 219 €
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat : 462 359 €
- Prime PEPA : 179 988 €.

Globalement les activités des établissements sociaux et médicaux sociaux ont été maintenues même soutenues par les autorités de contrôles et de tarification pendant toute l'année 2020.

Ce soutien s'est traduit par le gel de la convergence tarifaire des CHRS, le financement des pertes de recettes en EHPAD ainsi que les surcoûts imputables à la pandémie.

De nouveaux dispositifs ont vu le jour tels que la mise à l'abri de l'aide alimentaire pour apporter une aide matérielle aux publics fragilisés.

À côté des dispositifs subventionnés nouveaux ou prolongés, les activités sous tarification ont connu un relatif gel dans leur évolution, leur périmètre restant stable, les négociations et les demandes d'évolution auprès des autorités de contrôles et de tarification ayant été reportées (CPOM notamment) afin de pouvoir se concentrer sur les priorités soulevées par la gestion de la crise.

La générosité du public a été importante aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises mécènes.

1.2.2- Autres éléments

Livraison des chantiers de construction sur 2020

Mise en service après réhabilitation et restructuration des locaux du CHRS « Les Moulins de l'Espoir » à Lille (travaux entamés en 2014 par un bailleur social).

Finalisation des travaux de création d'une crèche au Palais de la Femme dont l'ouverture a eu lieu en été 2020.

Délocalisation et regroupement des ESI parisiens dans des locaux loués rue Saint Fargeau (Paris) en novembre 2020.

Mise en service suite à la réhabilitation des locaux et extension du Grand Saul, MAS située à Montfermeil pour un montant de 15 211 k€.

Rattrapage des dotations sur l'établissement de Saint Etienne depuis 2015

La livraison du chantier de Saint Etienne effectué à la fin de l'année de 2019, nous a permis de procéder au rattrapage des dotations aux amortissements de 2015 à 2019 pour un montant de 1 422 k€.

Ce montant avait fait l'objet d'un provisionnement progressif de 2015 à 2019 en accord avec les autorités de contrôle pour un montant similaire.

L'apport de la Fondation dans le financement des travaux de construction de l'EHPAD s'est élevé à 7 105 k€ soit 53% du coût total de l'opération de réhabilitation.

Application du nouveau règlement comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes combinés des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Principes, règles et méthodes comptables

Note 1: Principes comptables retenus par la Fondation

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes combinés de l'exercice 2020 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes combinés ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes combinés ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

Note 2 : Changement de méthode comptable et de présentation

Changements de méthode de comptabilisation, application rétrospective :

L'application pour la première fois des règlements ANC n° 2108-06 et 2019-04, à compter du 1^{er} janvier 2020, entraîne des changements de règles de comptabilisation :

- des legs et donations,
- des subventions d'investissements,
- des fonds dédiés.

L'impact de ces changements sur les exercices antérieurs est comptabilisé en report à nouveau pour les activités en gestion libre et en report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs pour les activités en gestion contrôlée.

A/ Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les legs reçus par l'entité avant le 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés, ont été mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes combinés 2019. Ils sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2020, pour le montant mentionné dans les comptes combinés 2019, les dettes et provisions pour charges relatifs à ces legs sont également valorisés et comptabilisés au à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentés au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par l'entité au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabiliser à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

À la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et pas encore réalisés est portée en fonds reportés.

B/ Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice.

Des subventions d'investissements sur fonds publics, ont été reçues au cours des exercices précédents pour financer des investissements avec ou sans l'intention de renforcer les fonds propres, il est obligatoire de les reclasser en compte 13, si les biens financés ne sont pas totalement amortis. La dérogation prévue dans le PCGa été supprimée.

Ces subventions sont reclassées dans un compte de subvention d'investissement. Les quoteparts qui auraient été reprises au compte de résultat avant 2020 sont enregistrées en report à nouveau sous contrôle de tiers financeur s'il s'agit de subventions accordées dans le cadre de la gestion d'un ESSMS.

C/ Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

D/ Fonds dédiés

Des financements privés, contributions financières, destinées à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissements sont reclassés en fonds dédiés. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice. Le montant de ce reclassement en fonds dédié s'élève à 5 119 k€.

Note 3 : Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 4 : Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 5 : Détermination du résultat – Résultat effectif

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. ou des CD qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur. C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Le résultat effectif : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs conformément aux décisions tarifaires (c'est-à-dire pour l'exercice 2020 en général celui de l'année 2018).

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultats des années antérieures.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	2020				2019	
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion	1 211	630	-164	2 104	-130	70
Enfance - Jeunesse	137	-84	-27	84	-82	39
Handicap- Dépendance - Soins	217	165	-5	412	125	256
Siège et produits divers de la Fondation	0	39	3 638	0	0	1 702
Association Travail et Partage	0	0	52	0	0	73
SCI les Lilas	0	0	476	0	0	509
SCI L'Entente	0	0	-91	0	0	-106
Résultats de gestion	1 565	750	3 879	2 601	-87	2 543
Résultat comptable	6 194		5 056			
<i>Reprise de résultats antérieurs</i>	948		729			
<i>Résultat effectif (résultat de gestion)</i>	7 141		5 786			
<i> Dont Gestion propre</i>	3 879		2 543			
<i> Dont Résultat sous gestion contrôlée</i>	3 262		3 243			

Commentaires sur les postes de l'actif

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

(En milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Augmentation	Diminution	Vrt Poste a Poste	Total au 31.12.2020
Valeurs brutes					
Frais d'établissement	571	8	38		541
Concessions brevets licences logiciels	1 627	74	71	24	1 654
Droit au bail	64				64
Immobilisations incorporelles en cours	541	49	402	0	188
Total	2 803	131	511	24	2 447
Amortissements					
Frais d'établissement	539	12	38		513
Concessions brevets licences logiciels	1 365	109	79		1 395
Droit au bail	1	7			8
Total	1 905	128	117	0	1 916

Note 2 : Immobilisations corporelles et les biens reçus par legs

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains ;
- 2 % structure des constructions ;
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions ;
- 10 % installations complexes spécialisées ;
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers ;
- 33 % autres immobilisations corporelles.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements « comptables excédentaires différés ».

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31/12/19	Augmentation	Diminution	Vrt de poste a poste	Total 31/12/2020
Valeurs brutes					
Terrains et agencements	39 806	1 480	73	516	41 729
Constructions / Agencements	256 408	485	5 303	17 158	268 748
Instal.Tech / Mat. Outillage	10 470	1 414	451	96	11 599
Autres immobilisations corporelles	22 231	1 929	843	233	23 550
Immobilisations corporelles encours	20 331	6 104	2 183	- 18 027	6 225
Total	349 246	11 482	8 853	-24	351 851
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		3 374			3 374
Amortissements					
Terrains et agencements	1 525	328	72		1 781
Constructions / Agencements	105 289	14 395	7 176		112 508
Instal.Tech / Mat. Outillage	7 748	1 070	689		8 129
Autres immobilisations corporelles	15 916	2 765	1 328		17 353
Total	130 478	18 558	9 265	0	139 771

Les principales augmentations concernent le poste Constructions/Agencements pour un montant de 14 395 k€ (dont 17 158 k€ de construction terminée en 2020)

Les virements de poste à poste correspondent à la livraison des chantiers. Ils concernent la résidence de Montfermeil pour 13 513 k€, le Palais de la Femme pour 2 234 k€, la résidence William Booth pour 750 k€ et l'ascenseur de Saint Georges pour 332 k€.

Les augmentations constatées sur les immobilisations en cours pour un montant de 5 888 k€ sont liées aux différents chantiers de construction et de réhabilitation entamées par la Fondation.

Ces derniers sont dans un premier temps supporté par le siège. Ils représentent 5 447 k€. Ils concernent principalement les chantiers (Louviers Résidence sociale, Saint Georges, Mulhouse MPP).

Les sorties d'immobilisations en cours pour un montant de 2 213 k€ correspondent principalement :

- Aux travaux de réhabilitations de Montfermeil pour 1 675 k€ de TVA sur construction récupérée.
- Aux travaux de la rue de Noisy au CHU Mouzaia pour un montant de 156 k€.

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

Valeurs brutes	Total au 31/12/19	Augmentation	Diminution	Transfert	Total au 31/12/20
Autres participations	27	2			29
Autres titres immobilisés	480	2			482
Prêt	182	8	2		188
Autres immobilisations financières	835	253	77		1 011
Total	1 524	265	79	0	1 710
Provisions					
Autres immobilisations financières	10				10
Total	10	0	0	0	10

Les titres de participation et autres participations correspondent à des parts que certains établissements versent à des structures coopératives pour bénéficier de leurs services mutualisés (Médirim parts de 2 K€ en 2020 par l'Arche de Noé...)

Les prêts sont ceux réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort construction. En 2020, le foyer médicalisé de Marseille a abondé pour 6 k€.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- Aux dépôts versés par le Siege et les établissements. Le dépôt versé pour l'octroi du bail de Saint Fargeau s'est élevé à 140 k€.
- Le fonds de garantie des emprunts (385 k€ au 31/12/2020) a diminué du montant restitué par l'établissement de Saint Etienne La Sarrasinière pour un montant de 29 k€.
- Les Autres créances immobilisées correspondent à un apport avec droit de reprise contractualisé le 4 juin 2018 avec l'Association "Vers Le Haut" (20 k€).

Elles s'élèvent à 1 011 k€ et sont majoritairement à échéance supérieure à un an.

Note 4 : État des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives :

- aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	30		30
Autres titres immobilisés	482		482
Prêts	189	9	180
Autres	1 010		1 010
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	11 058	11 058	
Créances reçues par legs ou donations	3 578	3 578	
Autres (1)	17 544	17 544	
Charges constatées d'avance	766	766	
Total	34 657	32 955	1 702
Prêts accordés en cours d'exercice	6		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(1) Les produits à recevoir sont répartis de la façon suivante par bénéficiaire

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	976
Personnel - produits à recevoir	63
Charges sociales - produit à recevoir	1 441
Impôts et taxes - produits à recevoir	45
Divers - produits à recevoir	259
Disponibilités - produits à recevoir	-
Total produits à recevoir	2 784

Note 5 : État des Autres Créances

L'analyse détaillée du poste « *Autres créances* » se décompose de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant brut
Fournisseurs débiteurs	432
Personnel avances et autres à recevoir	126
Organismes sociaux	1 441
Etat subvention (1)	9 546
Autres impôts et taxes (2)	2 389
Débiteurs divers (3)	3 610
Total Autres (1)	17 544

1- Le poste **Etat Subvention pour un montant de 9 545 k€ concerne principalement**

- a. La créance « Etat – Fonds 1985 » régie par l'article R314-96 qui s'élève à 1 256 k€
- b. Des subventions d'investissement à recevoir pour un montant de 3 613 k€ concernent l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : la réhabilitation du CHRS parisien "Résidence Catherine Booth" (262 K€), la restructuration de la MAS de Montfermeil (1 200 K€), des travaux d'agrandissement sur la MECS "Les enfants de Rochebonne" (795 K€), un projet de création de crèche et de cuisines partagées et autres réhabilitations sur la résidence sociale du "Palais de la Femme" (848 K€), et la réhabilitation des logements incendiés sur la maison relais "Les Hutins" (256 K€).

2- Le poste « Autres impôts et taxes » pour un montant de 2 389 k€ comprend principalement un montant de 1 777 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs) et une créance pour la taxe sur les salaires d'un montant de 455 k€.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché s'élève à 10 387 K€ au 31 décembre 2020.

La plus-value nette latente de 211 k€ qui ne sera effective qu'à la cession des valeurs correspondantes n'est pas comptabilisée par application des principes comptables.

Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

Note 7 : Disponibilités

Ce poste comprend

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Les comptes courants bancaires	65 397	60 991
Les caisses et fonds de caisse	173	156
Total	65 570	61 147

Commentaires sur les postes de passif

Note 1 : Fonds Propres

L'application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 ont généré des retraitements liés à des changements de méthode comptables et des reclassements au sein du poste « Fonds propres » :

- Enregistrement de changements de méthode comptable avec impact sur le poste « Report à nouveau »,
- Reclassement au sein des rubriques constituant le poste « fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

Le reclassement des provisions réglementées et des subventions autres organismes consécutifs à l'application du nouveau règlement ont été imputés aux Fonds dédiés à l'investissement (impact 6 737 k€).

Variation des fonds propres	A l'ouverture			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/ 2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	103 872 773	-103 872 773	0				0
Fonds propres sans droit de reprise		105 492 238	105 492 238				105 492 238
<i>Dont Fonds propres statutaires</i>		97 120 000	97 120 000				97 120 000
<i>Dont fonds propres complémentaires</i>		8 372 239	8 372 239				8 372 239
Fonds associatifs avec droit de reprise	16 217 917	-16 217 917	0				0
Fonds propres avec droit de reprise			0				0
Ecart de réévaluation			0				0
Réserves	13 130 944	22 689 628	35 820 572		2 532 896	3 652 541	34 700 927
<i>Dont réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée</i>		22 689 628	22 689 628		1 540 316	86 252	24 143 692
Report à nouveau	13 489 049	-8 091 176	5 397 873	5 496 210	9 795 358	7 555 305	13 134 135
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 635 775	-8 091 176	-4 455 401	2 600 654		1 540 316	-3 395 063
Excédent ou déficit de l'exercice	5 496 210		5 496 210	-5 496 210	6 193 767	95 275	6 098 492
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 600 654		2 600 654	-2 600 654	1 565 037		1 565 037
Situation nette	152 206 893	0	152 206 893	0	18 522 020	11 303 121	159 425 792
Subventions d'investissement	24 645 936	-1 618 564	23 027 372		736 272	1 645 291	22 118 352
Provisions réglementées	13 557 007	-5 118 665	8 438 342		135 225	2 333 399	6 240 168
TOTAL	190 409 836	-6 737 228	183 672 607	0	19 393 517	15 281 811	187 784 312

Les « Réserves » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Montans en Milliers d'euros

Réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée	Montant 2020	Montant 2019	Variation
Excedent affecté à l'investissement	9 781	9 394	387
Excedent affecté à la converture du BFR	2 736	2 736	-
Réserve de compensation des déficits	6 110	5 035	1 075
Réserve de compensation des charges d'amortissement	5 517	5 181	336
Total des réserves sous gestion contrôlée	24 144	22 346	1 798

Le montant des dépenses dont la prise en compte est différée se décomposent de la façon suivante :

Montants en Milliers d'euros

Report a nouveau constitués des charges des ESMS dont la prise en compte est différée dans le temps	Montant 2020	Montant 2019	Variation
Amortissements comptables excédentaires différés	4 481	4 362	119
Amortissements comptables excédentaires non acceptés	- 67	77	10
Dépenses pour congés payés	4 358	4 352	6
Autres droits acquis par les salariés	200	161	39
Autres dépenses non opposables	401	1 134	- 733
Total des report a nouveau des charges différées	9 373	9 932	- 559

Note 2 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

En application de la nouvelle réglementation, le montant des subventions d'investissement allouées par d'autres organismes a été transféré en compte de fonds dédiés d'investissement issus de la générosité du public

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 et n°2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2020	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Montant transféré au 1961	Montant net	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal	30 080 767	2 335 067	27 745 700	735 579	302 289	28 178 990
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	5 434 831	716 503	4 718 328	1 645 291	302 289	6 061 330
TOTAL Montant net	24 645 936	1 618 564	23 027 372	-909 712	0	22 117 660

ok SI privée transférée

Note 3 : Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La « **Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** » peut être constituée dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- Lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

La « **Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations** »

La provision pour renouvellement des immobilisations prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle et de tarification est reclassée en fonds dédiés.

Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

En application des règlements ANC n°2018-06 et n° 2019-04, les soldes des provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations existants à la clôture de l'exercice précédent ont été transférés, à l'ouverture de l'exercice aux comptes de fonds dédiés concernés.

Au 31/12/2020, le montant de la provision réglementée pour renouvellement des immobilisations transférées au compte 1921- Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS s'est élevé à 5 119 k€.

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées renouvellement immos	5 118 664	363 900	609 271		4 873 293

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(Montants en milliers d'euros)	Provisions au début de l'exercice	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/ 2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	625	-	625			625
Provision pour renouvellement des immobilisations	5 119	- 5 119	-	-	-	-
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	180	-	180	9	11	178
Amortissements dérogatoires	6 194	-	6 194	104	2 279	4 019
Plus-values de cession d'éléments d'actif	1 439		1 439	46	67	1 418

Les dotations et les reprises des provisions réglementées impactent le résultat exceptionnel.

Note 4 : Fonds reportés et fonds dédiés

Les Fonds dédiés

Des financements privés, contributions financières, destinées à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissements sont reclassés en fonds dédiés. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice. Le montant de ce reclassement en fonds dédié s'élève à 5 119 k€.

La partie des ressources dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » (ANC 2018-06)

Les comptes de Fonds dédiés sont différents selon le tiers financeur d'une part et d'autre part le type de dépense auquel il correspond (dépense d'exploitation ou dépense d'investissement).

Le tableau ci-après retrace l'ensemble des Fonds dédiés de la Fondation par Financeur et par type de dépense.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			REPORT	NOUVEAU	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06			Montant global	Dont remboursements		Montant global
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS - 1921/1922									
Investissements									
	0	5 118 665	5 118 665	5 118 665	475 158	610 757		3 260	4 986 326
<i>Fonds dédiés travaux Montfermeil</i>		1 344 111	1 344 111	1 344 111		109 647			1 234 464
<i>Fonds dédiés Mulhouse 02</i>		758 000	758 000	758 000					758 000
<i>Fonds dédiés Montpellier</i>		513 760	513 760	513 760		6 700			507 059
<i>Fonds dédiés Paris12</i>		398 076	398 076	398 076	73 952				472 028
<i>Fonds dédiés Paris02</i>		321 230	321 230	321 230		177 652			143 578
<i>Fonds dédiés Reims01</i>		803 812	803 812	803 812	214 474	300 423			717 864
<i>Fonds dédiés Neuilly01</i>		226 801	226 801	226 801		3 764			223 037
<i>Fonds dédiés Lamothe01</i>		176 816	176 816	176 816	70 474				247 289
<i>Fonds dédiés Lyon Cité02</i>		189 051	189 051	189 051	36 587				225 638
<i>Fonds dédiés Louviers01</i>		104 121	104 121	104 121		4 167			99 955
<i>Fonds dédiés Nimes03</i>		85 032	85 032	85 032					85 032
<i>Fonds dédiés Paris13</i>					50 760				50 760
<i>Fonds dédiés sur subvention reclassé en fonds dédiés sur investissement Artenay</i>		0	0	0				3 260	3 260
<i>Fonds dédiés divers</i>		197 855	197 855	197 855	28 911	8 404	0	0	218 362
Sous total	0	5 118 665	5 118 665	5 118 665	475 158	610 757	0	3 260	4 986 326
Exploitation									
	0	0	0	0	420 373	15 600		34 028	438 801
<i>Fonds dédiés Formation/transport Artenay</i>	0	0	0	0		15 600		32 028	16 428
<i>Fonds dédiés Metz01</i>			0	0	207 000				207 000
<i>Fonds dédiés Saint Malo</i>			0	0	106 347				106 347
<i>Fonds dédiés Tonneins</i>					26 813				26 813
<i>Fonds dédiés Lyon Cité02</i>			0	0	19 078				19 078
<i>Fonds dédiés divers</i>					61 135			2 000	63 135
Sous total	0	0	0	0	420 373	15 600	0	34 028	438 801
TOTAL FONDS DEDIES AUTORITES DE	0	5 118 665	5 118 665	5 118 665	895 531	626 357	0	37 288	5 425 126
Subventions d'exploitation - 1940									
Fonds dédiés Subvention Exploitation	4 992 296		4 992 296	4 992 296	2 079 800	3 353 904		-47 728	3 670 464
<i>Fonds dédiés Paris02</i>	1 677 660		1 677 660	1 677 660		1 677 660			0
<i>Fonds dédiés sur Paris12</i>	1 004 575		1 004 575	1 004 575		956 428			48 146
<i>Fonds dédiés Lyon C02</i>					1 034 489				1 034 489
<i>Fonds dédiés sur Reims</i>	679 194		679 194	679 194	344 038	326 352			696 881
<i>Fonds dédiés Paris01</i>					283 079	10 220			272 858
<i>Fonds dédiés Belfort03</i>	93 227		93 227	93 227	36 730	11 508			118 448
<i>Fonds dédiés sur Le Havre</i>	699 533		699 533	699 533		182 602			516 930
<i>Fonds dédiés sur Lille</i>	101 088		101 088	101 088		8 790			92 298
<i>Fonds dédiés sur Marom01</i>	107 256		107 256	107 256		9 448		-10 440	87 368
<i>Fonds dédiés sur Montpellier</i>	122 888		122 888	122 888	64 095	81 870			105 113
<i>Fonds dédiés sur Nimes</i>	85 259		85 259	85 259		3 641			81 618
<i>Fonds dédiés Saint Etienne</i>	40 875		40 875	40 875		19 378			21 497
<i>Fonds dédiés Monnetier02</i>	41 194		41 194	41 194		8 681			32 513
<i>Fonds dédiés Tonneins</i>	30 107		30 107	30 107		2 064			28 043
<i>Fonds dédiés Marseille01</i>	35 509		35 509	35 509	33 667				69 176
<i>Fonds dédiés Artenay</i>	35 288	0	35 288	35 288				-35 288	0
<i>Fonds dédiés Waldi</i>					27 478	10 082			17 396
<i>Fonds dédiés Mulhouse</i>					22 928				22 928
<i>Fonds dédiés Lyon A01</i>					20 000				20 000
<i>Fonds dédiés divers</i>	238 643		238 643	238 643	213 296	45 179		-2 000	404 760
Sous Total	4 992 296	0	4 992 296	4 992 296	2 079 800	3 353 904	0	-47 728	3 670 464
TOTAL FONDS DEDIES SUBVENTION EXPLOITATION	4 992 296	0	4 992 296	4 992 296	2 079 800	3 353 904	0	-47 728	3 670 464

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			REPORT	UTILISATIONS			TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au		NOUVEAU	Montant global	Dont remboursements		Montant global
Exploitation									
	1 358 517	-1 248 453	110 064	110 064	10 187	58 225		0	62 025
Fonds dédiés Paris01	1 161 000	-1 161 000	0	0					0
Fonds dédiés Marseille01	47 932	-47 932	0	0					0
Fonds dédiés Paris07	39 955		39 955	39 955		36 416			3 539
Fonds dédiés Paris12	32 225		32 225	32 225					32 225
Fonds dédiés Artenay	23 925	-23 925	0	0					0
Fonds dédiés Lyona01	21 735	0	21 735	21 735		21 735			0
Fonds dédiés Montpellier	13 125	-13 125	0	0					0
Fonds dédiés Strasbourg01				0	6 687				6 687
Fonds dédiés Paris03				0	3 500				3 500
Fonds dédiés Lyon Cité02						0			0
Fonds dédiés divers	18 619	-2 470	16 149	16 149		74		0	16 075
Sous total	1 358 517	-1 248 453	110 064	110 064	10 187	58 225	0	0	62 026
Investissements									0
	0	0	0	0	91 058	369			90 689
Fonds dédiés Louviers					59 126				59 126
Fonds dédiés Saint Germain					19 800				19 800
Fonds dédiés Waldi					9 000				9 000
Fonds dédiés Nîmes					1682,8	216			1 467
Fonds dédiés Tonneins					1450	153			1 297
Sous total	0	0	0	0	91 058	369	0	0	90 689
TOTAL FONDS DEDIES CONTRIBUTIONS FINANCIERES AUTRES ORGANISMES	1 358 517	-1 248 453	110 064	110 064	101 245	58 594	0	0	152 715
Ressources liées à la générosité du public - 1960/1961									
Dons et Legs	0	4 919 510	4 919 510	4 919 510	2 745 060	1 177 038		-324 066	6 163 467
Dons		1 248 452	1 248 452	1 248 452	2 136 253	924 046		10 440	2 471 100
Fonds dédiés Paris 01		1 161 000	1 161 000	1 161 000		754 395		10 440	417 045
Fonds dédiés COVID19					1 300 992	66 425			1 234 567
Fonds dédiés Mulhouse MPP					504 386	60 000			444 386
Fonds dédiés MNA Palais de la Femme					306 823				306 823
Fonds dédiés Marseille 01		47 932	47 932	47 932		28 700			19 232
Fonds dédiés Artenay		23 925	23 925	23 925	13 000				36 925
Fonds dédiés Montpellier		13 125	13 125	13 125		12 920			205
Fonds dédiés divers		2 470	2 470	2 470	11 052	1 605			11 917
Sous Total		1 248 453	1 248 453	1 248 453	2 136 253	924 046	0	10 440	2 471 100
Legs		3 671 058	3 671 058	3 671 058	608 807	252 992		-334 506	3 692 367
Fonds dédiés St Georges		444 944	444 944	444 944		34 051		-334 506	144 489
Fonds dédiés Palais de la Femme		551 399	551 399	551 399	4 000	94 055			461 344
Fonds dédiés Polygone		433 792	433 792	433 792					433 792
Fonds dédiés Dunkerque		371 161	371 161	371 161	371 161				742 322
Legs Artenay						120 000			120 000
Fonds dédiés Varlet		718 596	718 596	718 596					718 596
Legs Albin Peyron						78 609			78 609
Fonds dédiés Jebreval		383 752	383 752	383 752					383 752
Fonds dédiés Lamothe		249 307	249 307	249 307					249 307
Fonds dédiés Les Lilas		223 194	223 194	223 194					223 194
Fonds dédiés Thiols		158 937	158 937	158 937		158 937			0
Fonds dédiés Lyon Cité		131 579	131 579	131 579					131 579
Fonds dédiés Divers		4 396	4 396	4 396		987			5 383
Sous Total		3 671 058	3 671 058	3 671 058	608 807	252 992	0	-334 506	3 692 368
Investissements									0
	0	1 618 564	1 618 564	1 618 564	343 835	177 555		343 895	2 128 739
Transfert net des 1317 et 1318		1 618 564	1 618 564	1 618 564		149 577		9 389	1 478 376
Fonds dédiés Marseille					69 226	3 193			66 034
Fonds dédiés Legs Thiol Travaux crèche					252 992	5 944			247 048
Fonds dédiés Travaux Saint Etienne			0	0	0	0			0
Fonds dédiés travaux ascenseurs St		0	0	0		17 480		334 506	317 026
Fonds dédiés Montpellier					12 920	866			12 054
Fonds dédiés ordinateurs					8 696	496			8 201
Sous Total		1 618 564	1 618 564	1 618 564	343 835	177 555	0	343 895	2 128 739
TOTAL RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	6 538 074	6 538 074	6 538 074	3 088 895	1 354 593	0	19 829	8 292 206
Transfert du compte 47510000		-158 937	0	0					
Fonds dédiés Legs 1970000	3 512 122	-3 512 122	0	0					
Transferts du compte 1420000		-5 118 664	0	0					
Transferts des comptes 1317/1318/13917/1398		-1 618 564	0	0				-9 389	
TOTAL GENERAL	9 862 934	0	16 759 099	16 759 099	6 165 471	5 393 447	0	9 389	17 540 511

Sur l'année 2020 il a été mis en fonds dédiés un montant de 6 165 k€. Compte tenu des correctifs apportés par le nouveau règlement (16 759 k€), il a été consommé 5 393 k€ de fonds dédiés. Le montant des fonds dédiés reportés sur l'année 2021 s'élevé à 17 541 k€.

La principale augmentation concerne les Fonds dédiés issus de la générosité du public. En application du nouveau règlement comptable le montant des Fonds dédiés à l'ouverture est de 6 538 k€. Le montant des fonds dédiés issus de la générosité du public reçus sur l'année 2020 a été de 3 089 k€.

L'augmentation des Fonds dédiés des Autorités de tarification et de contrôle d'exploitation s'explique principalement par des crédits non reconductibles accordés par les ACT aux établissements et non encore utilisés en totalité.

Les Fonds reportés

La première application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04 a entraîné le retraitement du « stock d'ouverture » des legs et donations non réalisés et figurant jusqu'à maintenant en pied de bilan, en « Engagements reçus »

Lors de la première application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04, la Fondation a procédé à un retraitement de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice précédent et figurant en « engagements reçus » conformément au règlement CRC n°1999-01.

Ce changement de méthode comptable et l'analyse des legs et concernés a conduit la fondation à enregistrer des « Fonds reportés » au titre des legs et donations.

	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 et 2019-04	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 et 2019-04	Augmentation	Diminution	Montant global
MONTANT DES FONDS REPORTES	5 766 672	5 768 672	2 541 749	1 512 250	6 798 171

Note 5 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

La décomposition du poste et sa variation par rapport à l'exercice précédent sont résumées ci-après :

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 477 413	269 083	285 692		1 460 804
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	510 529	158 325	150 468		518 386
Charges à répartir sur plusieurs exercices	326 205		49 581		276 624
Autres provisions pour risques et charges	1 626 896	72 000	1 600 021		98 875
					0
TOTAL	3 941 043	499 408	2 085 762	0	2 354 689
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		499 408	2 085 762		
Financières					
Exceptionnelles					

Les dotations ainsi que les reprises impactent le résultat d'exploitation.

Note 6 : Etat des dettes

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	69 199	4 543	15 187	49 469
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	69 199	4 543	15 187	49 469
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	2 132	2 132		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 550	9 550		
Dettes des legs et donations	152	152		
Dettes fiscales et sociales	20 594	20 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 480	1 480		
Autres dettes (**)	1 782	1 782		
Produits constatés d'avance	2 705	2 705		
TOTAL	107 594	42 938	15 187	49 469
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	400			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les dettes financières

Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires (69 199 K€) et aux intérêts courus (480 K€) (report des échéances de certains prêts suite à la pandémie COVID19 par les établissements de crédit).

Les « **Emprunts** » souscrits par la Fondation au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 400 K€ ; ils contribuent au financement de la réalisation des travaux de construction du hameau de Marseille.

Les « **Dettes financières diverses** » représentent principalement les cautions reçues des résidents (2 132 K€).

Les dettes Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante(9 550 K€).

Le poste « Dettes fiscales et sociales » pour 20 594 k€ comprend principalement les dettes sur congés payés,CET et « Autres personnels charges à payer » chargées pour un montant de 13 230 k€.

Etat des charges à payer

(Montant en milliers d'euros)	Montant
Factures non parvenues	1 977
Personnel - congés à payer	5 651
Personnel - autres charges à payer	2 362
Charges s/provision congés à payer	2 276
Organismes sociaux à payer	2 144
Fournisseurs d'immobilisations -FNP	303
Etat charges a payer	816
Autres charges à payer	84
Total	15 613

Commentaires sur le compte de résultat

Note 1 : Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation

La répartition des produits d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	2020			2019		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Prestations de services	117 625	40 432	11 874	113 608	38 370	447
Dons et legs	3	45	17 294	0	212	13 389
Autres produits de l'activité				2 382	4 068	3 258
Utilisation des fonds dédiés	293	198	4 903			
Sous-total ventes et prestations de services	117 921	40 675	34 070	115 991	42 650	17 094
Production immobilisée	0	0	129	0	0	61
Autres produits de gestion courante	432	152	450	296	121	300
Total par type d'activité	118 353	40 827	34 650	116 287	42 771	17 455
Total général avant reprises sur provision et transferts de charges		193 829			176 513	
Reprises sur provisions et transferts de charges		6 246			1 430	
Total des produits d'exploitation		200 075			177 942	

Les « **Produits des activités** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Dons et legs** » pour 17 342 K€ contient les dons exclusivement perçus par le Siège. Les dons manuels représentent 10 633 K€, contre 9 071 K€ réalisés en 2019.

Les « **Autres produits de l'activité** » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses

Legs, donations ou assurances-vie

Le traitement des legs et donations constitue l'une des principales novations apportées par le nouveau Règlement ANC 2018-06. La comptabilisation de ces libéralités au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

La rubrique « *Legs, donations et assurances-vie* » présente les produits nets des charges afférentes. Elle regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « legs ou donations »
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « *Legs, donations et assurances-vie* » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	3 289 460 €
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	3 146 761 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	830 453 €
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 512 250 €
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	786 503 €
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 541 749 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	5 450 671 €

La rubrique « *Utilisation des fonds dédiés* »

Le report des ressources non utilisées au cours de l'exercice provenant de la générosité du public (autres que les Legs, donations ou assurances-vie), des autorités de tarification (notamment les crédits non reconductibles ou les subventions) ainsi que tout autres organismes encaissés au cours de l'exercice et attribués à des projets définis.

Les charges d'exploitation

La répartition des charges d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Salaires et traitements	46 703	13 483	7 974	44 931	11 377	7 749
Charges sociales	16 498	4 410	4 139	16 739	3 899	3 603
Impôts et taxes sur rémunérations	5 407	1 430	1 256	5 091	1 088	920
Personnels intérimaires et mis à disposition	4 339	5 963	315	3 456	4 955	381
Total des charges afférentes au personnel	72 946	25 285	13 684	70 217	21 319	12 652
Report en fonds dédiés	503	629	5 033			
Total des autres charges	39 397	21 747	15 700	36 447	16 948	14 510
Total par type d'activité	112 846	47 661	34 417	106 663	38 267	27 162

**Total des charges
d'exploitation**

194 924

172 093

Note 2 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend notamment les intérêts d'emprunts constants par rapport 2019 (1 282 k€).

Note 3- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel excédentaire de 1 413 k€ est composé des éléments suivants:

- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	1 645
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs (dont 1 304 K€ de produits et 542 K€ de VNC cédées)	32
- Résultat exceptionnel sur opérations de gestion (dont 345 K€ de produits et 91 K€ de charges)	28
- Autres charges exceptionnelles	-98
- Dotations et reprises aux provisions réglementées	2 198
- Dotations et reprises / provisions exceptionnelles et transferts	-2 392
Total	1 413

Note 4 : Résultat comptable et de gestion par types de financement

Les « **Résultats sous gestion contrôlée** »

Le compte « *résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"* » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités "Tiers" subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Résultats de gestion par secteur d'activité (en milliers d'euros)	2020			2019		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion :						
produits	43 399	49 917	1 969	43 376	42 280	4 955
charges	42 188	49 287	2 133	41 272	42 410	4 885
résultat	1 211	630	-164	2 104	-130	70
Enfance - Jeunesse :						
produits	13 075	919	198	12 702	922	299
charges	12 938	1 003	225	12 618	1 004	260
résultat	137	-84	-27	84	-82	39
Handicap- Dépendance - Soins :						
produits	79 592	789	483	64 473	1 014	433
charges	79 374	624	488	64 061	889	177
résultat	217	165	-5	412	125	256
Siège et produits divers de la Fondation : produits	0	955	43 309	0	863	27 322
charges	0	916	39 671	0	864	25 620
résultat	0	39	3 638	0	0	1 702
Association Travage et Partage :						
produits	0	0	1 601	0	0	1 787
charges	0	0	1 549	0	0	1 714
résultat	0	0	52	0	0	73
SCI l'Entente :						
produits	0	0	1	0	0	7
charges	0	0	91	0	0	113
résultat	0	0	-91	0	0	-106
SCI Les Lilas :						
produits	0	0	1 137	0	0	1 125
charges	0	0	661	0	0	616
résultat	0	0	476	0	0	509
Total produits de gestion	136 065	52 580	48 698	120 551	45 079	35 928
Total charges de gestion	134 500	51 830	44 819	117 950	45 166	33 385
Résultats de gestion	1 565	750	3 879	2 601	-87	2 543
résultat total de gestion	6 194			5 056		

Les activités "**Agréées**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "**Tiers**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "**Propres**" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Agréées"** » présente un résultat excédentaire de 2 513 K€ contre 3330 k€ en 2019.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Tiers"** » est un résultat excédentaire de 750 K€ contre un résultat déficitaire de 87 k€ en 2019.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Propres"** » est un résultat excédentaire de 3 879 K contre 2 543 k€ en 2019.

La répartition des résultats de gestion par type d'activité est la suivante :

	2020			2019		
(en milliers d'euros)	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	1 565	750	3 879	2 601	-	87
Résultats repris aux exécution	946	-		614	-	
Réserves de compensation rep	2			115		
		67			67	
Résultats de gestion	2 513	750	3 879	3 330	-	87
Résultats de gestion global		7 142			5 786	

Note 5 : Les contributions volontaires en nature

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation de la Fondation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Les contributions en nature consommées sont classées en quatre catégories de charges et s'élèvent à 5 871 k€ comprenant :

- Les secours en nature pour un montant de 4 765 k€
- La mise à disposition gratuite de bien pour un montant de 668 k€
- Des prestations en nature pour 107 k€
- Et du personnel bénévole pour 332 k€

IV – Informations spécifiques – CROD - CER

Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

Exceptionnellement pour la première année du CROD et du CER le comparatif n'est pas réalisé. À titre indicatif, nous intégrons le CER de 2019 pour toute comparaison.

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	18 315 132	18 315 132	-	-
1.1 Cotisations sans contrepartie	-			
1.2 Dons, legs et mécénat	17 341 767	17 341 767		
- Dons manuels	10 632 852	10 632 852		
- Legs, donations et assurances-vie	5 450 671	5 450 671		
- Mécénat	1 258 244	1 258 244		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	973 365	973 365		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 907 397	-	-	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	94 493			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	13 812 904			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	158 963 841			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 577 028			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 393 447	1 413 187		
TOTAL	205 156 844	19 728 319	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	177 930 227	6 328 978	-	-
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	175 216 380	4 401 847		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 713 847	1 927 131		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 327 879	4 321 587	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 327 879	4 321 587		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 506 055	1 678 689		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 033 444			
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	6 165 471	3 190 140		
TOTAL	198 963 077	15 519 395	-	-
EXCEDENT OU DEFICIT	6 193 768	4 208 923	-	-

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 837 052	5 837 052	-	-
Bénévolat	331 983	331 983		
Prestations en nature	106 605	106 605		
Dons en nature	5 398 464	5 398 464		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	34 287		-	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	34 287			
Prestations en nature				
Dons en nature	34 287			
TOTAL	5 871 339	5 837 052	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 871 339	5 837 052	-	-
Réalisées en France	5 871 339	5 837 052		
Réalisées à l'étranger	-	-		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-			
TOTAL	5 871 339	5 837 052	-	-

Les produits par origine

Les produits de la Fondation se décomposent en

- 77 % de Subventions et autres concours publics
- 9% des produits liés à la générosité du public,
- 14% de produits autres.

1- Les produits liés à la générosité du public comprennent

Les dons manuels pour un montant de 10 632 k€

Les dons manuels constituent une ressource importante de la Fondation. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels représentent 58% des produits liés à la générosité du public.

En raison de la forte concentration des versements en fin d'année, conjuguée avec les délais de traitement des courriers, les dons manuels versés en chèques datés de 2020 et reçus jusqu'au 23 février 2021 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2020.

Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés pour un montant de 5 450 k€

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Les Legs, donations et assurances-vie représentent 30% des produits liés à la générosité du public.

Le Règlement ANC n° 2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Le traitement des assurances-vie isolées, ne faisant pas partie d'un legs ou d'une donation, ne change pas. Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements.

Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration.

Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge

Mécénat pour un montant de 1 258 k€

Le Règlement ANC n°2018-06 fait la distinction entre le mécénat et le parrainage contrairement à l'ancien règlement. L'impact porte sur la présentation des comptes en 2020.

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Le Mécénat représente 7% du total des produits liés à la générosité du public.

Les autres produits liés à la générosité du public pour un montant de 973 k€

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit

Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values cessions des actifs issus de l'AGP à l'exclusion de ceux reçus par legs et donations et destinés à être cédés

2- Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie 94 k€

La nouveauté du Règlement ANC n°2018-06 à cet égard consiste dans la mise en place de comptes spécifiques. Elle n'a pas d'impact sur le résultat car les produits étaient déjà constatés conformément à l'ancien Règlement.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fournitures de biens.

Autres produits non liés à la générosité du public 13 813 K€

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public.

3- Les subventions et autres concours publics 158 964 k€

Ils sont représentés par les produits de journées et de dotation globale ainsi que les subventions versées par l'Etat, les régions, les départements, les Villes et les collectivités publiques.

4- Les reprises sur provisions et dépréciations d'un montant de 8 577 k€

Cette rubrique reprend l'ensemble des provisions et dépréciations inscrites au compte de résultat d'exploitation et exceptionnel.

5- Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public pour un montant de 5 393 k€.

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Les charges par destination

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories

Les missions sociales 177 930 k€

Les missions sociales représentent 89 % des emplois de l'exercice. Elles sont décrites dans la première partie du rapport dans la Présentation de la Fondation.

Les frais de recherche de fonds 4 328 k€

Les frais de recherche de fonds qui comprennent :

- Des frais d'appel à la générosité du public ;
- Des frais de recherche d'autres ressources (non présents à la Fondation). Les frais de recherche de fonds représentent 2 % des emplois.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures

- Les frais d'appel et de gestion des dons ;
- Les frais d'appel des legs (la gestion administrative des legs ayant été intégrée au Frais de fonctionnement).

Les frais d'appel et de gestion des dons : Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings, les charges de communication ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires.

Les charges de personnel affectées au traitement des dons et des frais d'appel des legs constituent 0.70 % des charges globales de personnel.

Les frais d'appel des dons et legs : Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux dons, legs et donations.

Les frais de recherche de fonds représentent 24% des produits liés à la générosité du public.

Les frais de fonctionnement 9 506 k€

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, ressources humaines, comptabilité et gestion, système d'information, et la gestion administrative des legs.

Les frais de fonctionnement de la Fondation représentent 5% du total des emplois.

La part des frais de fonctionnement affectée à la générosité du public représente 9% du total des produits liés à la générosité du public.

Origine des dépenses de fonctionnement

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement
Achats de marchandises	
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	1 133 825
Aides financières	6 126
Impôts, taxes et versement assimilés	794 403
Salaires et traitements	4 393 566
Charges sociales, autres charges de personnel	2 034 132
Dotations aux amortissements et dépréciations	746 849
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	-
Autres charges	239 744
Charges financières	18 384
Charges exceptionnelles	139 027
Participations des salariés aux résultats	
Impôt sur les bénéfices	
TOTAL	9 506 055

Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Les frais d'information et de communication sont en hausse de 3.24%.

Les charges de personnel constituent 0.46 % des charges globales de personnel.

Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et à la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction des programmes et direction financière., système d'information, gestion des ressources humaines, direction des affaires générales » ;
- du Conseil d'administration ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en hausse de 11.71 % sur l'année 2020.

Les charges de personnel constituent 6.43 % des charges globales de personnel.

Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élevèrent respectivement à 331 983 € et 5 398 464 € en 2020 et représentent près de 29 096 heures consacrées par les experts bénévoles à l'analyse des dossiers de financement.

Les contributions en nature consommées sont destinées à financer des missions sociales en France pour un montant 5 871 k€ en 2020.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	7 213				-	
Variation de stock	5 668				-	
Autres achats et charges externes	60 669 095	151 811			3 181 927	
Aides financières	2 151 879	1 323 688			-	
Impôts, taxes et versement assimilés	8 111 854	129 208			107 249	
Salaires et traitements	62 252 084	786 450			728 008	
Charges sociales, autres charges de personnel	22 384 195	317 431			310 020	
Dotations aux amortissements et dépréciations	15 393 824				-	
Dotations aux provisions					-	
Reports en fonds dédiés					-	
Autres charges	2 889 775				390	
Charges financières	1 275 916	5 235			-	
Charges exceptionnelles	74 878	25			285	
Participations des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-					
TOTAL	175 216 380	2 713 847	-	-	4 327 879	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises					7 213
Variation de stock					5 668
Autres achats et charges externes	1 133 825				65 136 658
Aides financières	6 126				3 481 692
Impôts, taxes et versement assimilés	794 403				9 142 715
Salaires et traitements	4 393 566				68 160 107
Charges sociales, autres charges de personnel	2 034 132				25 045 779
Dotations aux amortissements et dépréciations	746 849				16 140 673
Dotations aux provisions		1 033 444			1 033 444
Reports en fonds dédiés	-			6 165 471	6 165 471
Autres charges	239 744				3 129 908
Charges financières	18 384				1 299 534
Charges exceptionnelles	139 027				214 214
Participations des salariés aux résultats					-
Impôt sur les bénéfices					-
TOTAL	9 506 055	1 033 444	-	6 165 471	198 963 077

Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté au pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2020 point 1.6 a autorisé « qu'il soit imputé sur les réserves constituées », l'apurement des charges refusées par les autorités de contrôles et de tarification et des déficits antérieurs définitifs des établissements de la Fondation.

Dans la mesure où ces opérations sont intervenues sur les réserves soit sur les capitaux propres, il a été décidé de corriger le stock d'ouverture des ressources reportées liées à la générosité du public de ce montant soit de la somme de 6 591 617 €.

Le stock d'ouverture est de ce fait porté à un montant de 9 713 691 €.

Le stock de la générosité de clôture résulte du retraitement de stock d'ouverture des investissements et des désinvestissements bruts retraités des dotations aux amortissements liés à la générosité du public de l'exercice.

L'ensemble des postes des emplois par destination et des ressources par origine du CER est analysé au niveau du CROD.

Ressources

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

Les « **legs et autres libéralités** » sont comptabilisés pour leur valeur arrêtée par le conseil d'administration dans l'année. Ils comprennent :

- Les legs et libéralités versés aux établissements sous forme de subventions, dans le cadre d'actions définies,
- Les legs et libéralités affectés à l'investissement ou à des actions précises non encore engagées.

Toutes ressources collectées non affectées au préalable par le testateur ou le donateur est soumise à la décision du conseil d'administration de la Fondation.

Les « **dons non affectés** » sont destinés à financer les missions sociales de la Fondation de l'Armée du Salut ainsi que les frais d'appel à la générosité du public.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	6 328 978	-
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	4 401 847	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 927 131	
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 321 587	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 321 587	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 678 689	
TOTAL DES EMPLOIS	12 329 255	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 190 140	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	4 208 923	
TOTAL	19 728 319	-

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	18 315 132	-
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	10 632 852	
- Legs, donations et assurances-vie	5 450 671	
- Mécénats	1 258 244	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	973 365	
TOTAL DES RESSOURCES	18 315 132	-
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 413 187	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	
TOTAL	19 728 319	-

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	9 713 691	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	4 208 923	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	176 320	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	14 098 934	-

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

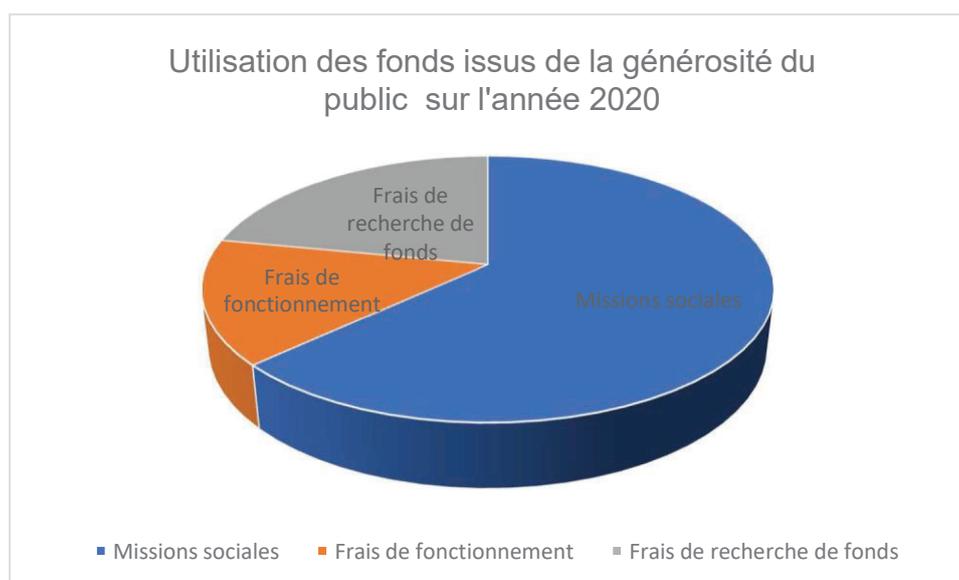
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 837 052	-
Réalisées en France	5 837 052	
Réalisées à l'étranger	-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	
TOTAL	5 837 052	-

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 837 052	-
Bénévolat	331 983	
Prestations en nature	106 605	
Dons en nature	5 398 464	
TOTAL	5 837 052	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	6 538 074	
(-) Utilisation	- 1 354 593	
(+) Report	3 108 724	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 292 205	-

Le CER montre que :

- Les missions sociales représentent 63% du total des ressources y compris l'excédent lié à la générosité du public.
- Les frais de fonctionnement représentent 15% du total des ressources y compris l'excédent à la générosité du public.
- Les frais de recherche de fonds représentent 22 % du total des ressources y compris l'excédent à la générosité du public.



À la clôture de l'exercice 2020, il apparaît un excédent issu de la générosité du public pour un montant de 4 209 k€.

Cet excédent va venir alimenter avec le stock de clôture de 2019, les missions sociales en cours ou à venir.

Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au 31 décembre 2020 s'élève à 14 099 K€.

Il est reporté sur les exercices à venir.

Les frais fixes de fonctionnement ont généré sur les années 2018, 2019 et 2020 des excédents pour un montant de 4 398 294 €. Ces excédents vont venir financer les futurs frais de fonctionnement.

Il restera sur le solde des ressources collectées de 14 099 k€, 9 701 k€ qui serviront à financer les Missions sociales à venir (14 099 k€- 4 398 k€).

Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice

Le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public non utilisés et reporté en 2021 est de 8 292 k€.

Ce montant servira à financer les dépenses pour les projets définis par les donateurs.

V- Engagements hors bilan et informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, facturés au titre de leur mission d'audit légal des comptes de l'association, s'élèvent à un montant de 120 000 € TTC.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Engagements donnés

(en millier d'euros)	31.12.2020
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	4 643
- Inscription en hypothèque au 2 ^{ème} rang	1 202
- Privilège de prêteur de deniers au 1 ^{er} rang	532
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	198
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	3 201
- Inscription en hypothèque au 2 ^{ème} rang	1 567
- Inscription en hypothèque au 3 ^{ème} rang	778
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne	11 247
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	510
- Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Mutuel	127
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	
- Inscription en hypothèque au 2 ^{ème} rang	
Total	24 007

Engagements reçus

(en millier d'euros)	31.12.20
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CDC	34 987
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	6 605
Total	41 592

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite. Le montant évalué au 31 décembre 2020 est de 10 500 K€.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1er janvier 2019 selon les hypothèses suivantes :

- salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- utilisation de la table de mortalité "INSEE 2011-2013" ;
- utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.00 % ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 0,77 %, d'un taux de charges sociales de 50% et un taux de taxe sur les salaires de 8 %.

La variation entre 2020 et 2019 de +5.96% s'explique principalement par l'évolution du taux d'actualisation.

Legs

Les engagements de Legs acceptés jusqu'à ce jour (10/06/2021) s'élèvent à 1 176 k€.

TYPE	CODE	Ouverture	Date d'acceptation	Total NET
Suc	'20032	27/11/2020	01/04/2021	103 461 €
Suc	'20033	23/11/2020	01/04/2021	50 994 €
Suc	'21001	12/01/2021	08/06/2021	43 502 €
Suc	'21006	20/05/2021	08/06/2021	1 500 €
Suc	'20030	06/08/2020	23/04/2021	30 000 €
Suc	'20027	12/10/2020	23/04/2021	360 082 €
Suc	'21003	18/01/2021	01/04/2021	12 262 €
Suc	'21005	23/02/2021	08/06/2021	3 000 €
Suc	'20018	10/07/2020	08/06/2021	4 229 €
Suc	'21002	25/01/2021	01/04/2021	50 000 €
Suc	'19023	09/10/2019	08/06/2021	8 001 €
Suc	'20028	10/11/2020		166 000 €
Suc	'19002	24/01/2019		118 238 €
Suc	'20003	03/02/2020		86 477 €
Suc	'19007	14/03/2019		103 932 €
Suc	'20025	05/10/2020		24 863 €
Suc	'20010	19/06/2020		9 805 €
Total des legs restants à recevoir				1 176 345 €

Transactions liées

❖ Conventions Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 06 décembre 2019, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

✓ Convention de financement des actions d'intérêt général :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au titre de l'exercice 2020, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 190 527 euros.

✓ Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2020 correspond au réel, soit un montant de 307 070 €.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation.

Ces transactions font l'objet d'une convention signée en date du 06 décembre 2019, et validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au 31 décembre 2020, une dette à concurrence du montant accordée par la Ville de Nice à la Fondation au titre de la convention est comptabilisée au bénéfice de la Congrégation, soit un montant de 153 000 €. En contrepartie, une facturation au titre de la mise à disposition de personnel (1.48 ETP), des prestations alimentaires et de nettoyage, et de charges diverses, estimée pour 2020 à 199 313 € est établie à la Congrégation de l'Armée du Salut, déduction faite de l'insuffisance de subvention perçue pour équilibrer cette activité.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017.

Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 s'élève à 1 012 500 € et a été comptabilisé sur l'exercice 2020 dans les comptes de la Fondation.

❖ Convention d'avance en compte courant entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut

Afin de faciliter les besoins de trésorerie de la SCI L'Entente et en attendant que celle-ci puisse facturer un loyer au Foyer d'Action Educative de Strasbourg, il a été mis en place entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut, une convention d'avance en compte courant, signée le 20 mars 2019, après validation par le bureau de la Fondation le même jour.

La convention prévoit une avance de 900 000 €, pour une durée illimitée, la Fondation peut en demander le remboursement à tout moment ; les sommes versées en compte courant font l'objet d'une rémunération annuelle de 0,10 %.

Une nouvelle convention d'avance de trésorerie à hauteur de 400 000€ a été signée le 18 novembre 2020 aux mêmes conditions que la précédente

Événements postérieurs à la clôture

Pour faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, l'ARS a financé aux moyens de crédits non réductibles lesdites dépenses sur l'année 2020 en précisant que celle-ci « se réserve le droit de récupérer les sommes allouées si celles-ci n'ont pas été imputées conformément à leur objet. »

Aussi, nous émettons des réserves quant aux recettes exceptionnelles encaissées au cours de l'année 2020.

A ce jour, il nous est difficile d'évaluer ce risque.

La pérennisation de la prime Ségur en 2021 va conduire à une hausse de la masse salariale sur 2021 au sein des ESMS (EHPAD). Quid de la généralisation de la prime Ségur aux autres établissements du secteur (FAM, MAS...)

VI - Rapport du Commissaire aux Comptes

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

strego.paris@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 Avril 2000)

Siège social : 60, rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20

SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 avril 2000)
Siège social : 60, rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20
SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de la **FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la **FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 2 « Changement de méthode comptable et de présentation » exposant le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC N°2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020 et du règlement ANC N°2019-04 relatif aux spécificités des ESSMS.
- Note 5 de l'annexe qui présente le résultat comptable et de gestion des activités « Agréées ». Ce résultat étant sous contrôle de tiers financeurs a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations et les Fondations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, le paragraphe changement de méthode comptable de l'annexe expose les changements survenus au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

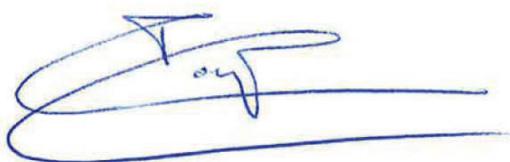
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

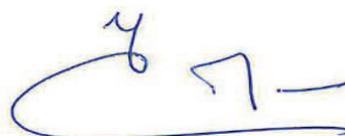
- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Paris, le 25 juin 2021

Pour Baker Tilly SOFIDEEC
Commissaire aux comptes



Brice ROGIR
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris



Jean-Yves MACÉ
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris